

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202308/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et d'affichage : 04/08/2023** L'an deux mille vingt-trois, le 22 août à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers En exercice : 19** le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 août 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire  
**Présents : 15**  
**Votants : 18**

**PRESENTS** : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LEBouc Jacky, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, PRE Julien, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSES**

M. LANDRY Jacques qui donne pouvoir à M. VIRIEUX Jean-François, M. LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir M. BRETEAU Franck, Mme ROBIN Murielle qui donne pouvoir Mme HUBERT Florence, M. LEFFRAY Stéphane.

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

**DEMISSION DE MME DELPHINE MOULIN ET DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE DU BOCAGE CENOMANS**

Mme Delphine MOULIN a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale par courrier reçu le 22 juin 2023. Dans la mesure où Mme MOULIN n'a pas précisé de date de prise d'effet de sa démission, celle-ci est immédiate au jour de la réception du courrier par le maire. La préfecture en a été informée. Le conseil municipal comprend désormais 18 membres.

Un nouveau délégué titulaire doit être désigné auprès du Syndicat du Bocage Cénomans.

A l'unanimité, M. GANDON Sébastien est désigné comme nouveau membre titulaire auprès Syndicat du Bocage Cénomans.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 24/08/2023